

OLIVIER SERVA, DÉPUTÉ

« L'État doit prendre la pleine mesure de l'importance de la filière canne »

mardi 28 février 2023



Olivier Serva a rencontré des professionnels de la canne. • DR

Les professionnels de la canne qui poursuivent les consultations en marge des discussions sur la convention pluriannuelle, ont rencontré le député Olivier Serva pour le sensibiliser à la situation de la filière et solliciter son soutien afin de jeter les bases d'une redynamisation durable de l'industrie cannière en Guadeloupe.



Quels enseignements avez-vous tiré de cette rencontre avec les planteurs ?

J'ai effectivement eu le plaisir de rencontrer des représentants de la filière canne à sucre de Guadeloupe et le premier constat que j'en tire est que c'est une filière bien structurée avec des acteurs qui connaissent bien leurs forces et leurs faiblesses. Aujourd'hui l'une des raisons de la fragilisation de la filière n'est pas la résultante de leur cœur de métier, qui est connu et maîtrisé sur bien des aspects ; leur difficulté émane de lenteurs administratives dans l'aide à la replantation. Ces lenteurs sont la conséquence du passage de la procédure collective à la procédure individuelle particulièrement chronophage en termes d'instruction des dossiers. Par conséquent, l'aide à la replantation n'étant pas versée dans des délais raisonnables, on assiste à une diminution inexorable des nouvelles pousses de cannes plantées. En effet, en 5 ans, nous sommes passés de 2500 hectares de surface nouvelle plantée par an à moins de la moitié. L'autre conséquence dramatique, est la baisse du rendement de près de 50%, puisqu'il passe de 90 tonnes à l'hectare en moyenne, à 50 -60 tonnes à l'hectare.

Comment pouvez-vous agir auprès du gouvernement pour faire entendre les doléances des professionnels de la canne ?

Le premier moyen de sensibiliser le gouvernement selon moi est avant tout de porter cette information à leur connaissance. C'est pour cette raison que j'ai immédiatement contacté le délégué interministériel à l'agriculture, Monsieur Arnaud Martrenchar, celui-ci m'a indiqué que l'autorité organisatrice pour les fonds européens était la région Guadeloupe. Ainsi, il est primordial que la Région, en lien avec l'état, puisse prendre des dispositions assez rapidement, car il en va de l'avenir de la filière canne. En effet la baisse des rendements conduisant à un tas de cannes de 450 000 tonnes de cannes broyées par an ne permet pas d'atteindre le seuil de productivité des usines de Gardel et de Marie-Galante. De



plus l'amélioration des rendements autoriserait l'utilisation de moins de surface de plantation pour ainsi envisager d'autres cultures telles que la canne fibre pour l'énergie ou d'autres cultures vivrières permettant de concourir à notre souveraineté alimentaire, sujet ô combien important. Les planteurs sont préoccupés par le traitement trop longs et fastidieux des dossiers d'aides qui les pénalisent.

Quelles solutions pourraient être envisagées ?

Les solutions à envisager seraient que l'Etat prenne la pleine mesure de l'importance de la filière canne pour notre économie et au-delà, pour la valorisation de notre patrimoine et desserre l'étau globalement. Il s'agit de permettre que les aides collectives soient possibles. Selon Arnaud Martrenchar, la DAAF (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dit que les dossiers et l'instruction sont désormais tous à la région qui réfléchirait à la solution suivante :

- ne payer via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) que les dossiers supérieurs à un certain niveau (5 000 euros).
- et pour la multitude de petits dossiers, passer par une aide de minimis sur fonds régionaux qui, dans ce cas-là, pourraient peut-être traités de manière collective. La décision est à la main de la région qui doit mesurer les impacts.

Marie-Galante connaît toujours de graves difficultés depuis les incidents techniques de l'usine, où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'usine est techniquement prête à démarrer et c'est une bonne nouvelle quand on se remémore l'impasse dans laquelle nous nous trouvions il y a deux ans. Il reste toutefois à vérifier que les différentes parties prenantes soient en accord pour assurer une campagne sereine. En effet, il semble y avoir des conflits entre la SRMG (Sucrierie Rhumerie de Marie-Galante) et les opérateurs agréés (prestataires agricoles) qui veulent être dédommagés suite aux pertes dues à la panne de 2021. Par ailleurs dans le cadre de cette panne de 2021, les planteurs avaient été indemnisés mais pas les transporteurs, ils demandent aujourd'hui à l'être également. En outre, les négociations sont en cours pour établir la nouvelle convention 2023-2027 fixant le prix de la canne, puisque la précédente convention s'est achevée en 2022.





Je retiens de cette rencontre un appel à l'aide pour simplifier les procédures administratives et permettre à ces professionnels compétents de pouvoir exercer leur métier sereinement pour aller vers une pérennisation et une sécurisation de la filière. " • DR





canne serva udecag • DR

